d'icelle, mais de tous les diables : me faisans aussy renonçer à ma creation, comme ne l'ayant receuë de Dieu, mais confessant que c'estoit d'eux tous, & qu'ils me conseruoient & gardoient par tout : me faisans aussy renonçer aux douze articles de la Foy, à tous les Sacrements de la saincte Eglise, à toutes les ieunes commandées en icelle : promettante de viure tout selon qu'ils m'enseigneroient.

Estant l'obligation faicte & signée, me la mirent dedans le corps, auec grande ioye & exultation, qu'ils auoient d'auoir gaigné vne telle iournée, & que si facilement ie me condescendoy à leur volonté, me presentans bancquets de toute sorte de viandes, & me promettans que plustost ils creueroient par le mylieu, que de m'abandonner : & moy semblablement pour eux, estant contente d'endurer toute sorte de tourmens, plustost que de moy retirer de leur compaignie. Ce que depuis lors i'ay bien experimenté les doleurs intollerables qu'il m'a faillu endurer, affin de pouuoir estre retirée de leur puissance. Ostante lors de moy la pieçe de la saincte Croix, auec grande detestation, & auec grandes blasphemes alencontre, me la faisans fouller aux pieds, & faire beaucop d'autres iniures, l'ayant mise en quelque lieu, là où ils n'habitoient point auec moy.

La possédée est jugée digne de cérémonies qui parodient les sacrements qu'elle a reçus. Nous voyons employer ici les onctions d'huile magique dont il est fréquemment question dans les affaires de sorcellerie, mais les effets n'en sont pas les mêmes. Là, il s'agit ordinairement de procurer un voyage à travers les airs. Ici, c'est un nouveau moyen de s'assujettir leur victime que recherchent les démons[1].

Ayant faict donc beaucop de promesses, & passé beaucop de iours auec eux, & me reprochans que ie n'auoy encor demandé nulle grace venante d'eux, me feirent demander de vouloir reçeuoir le Baptesme, à leur guise & fasson. Ce que je faisoy estant là presente, affin que ie voiroy que non seulement de parolles, mais aussy de faict i'estoy du tout à eux. Me feirent oster mes accoustremens, & me consignarent tous les membres de mon corps, auec huile fort excellente, me sembloit il ; & beaucop d'aultres ceremonies qu'ils me faisoient faire, changeant toute sorte de vestemens, & chantant auec eux leur meschante mahomerie & parolles diaboliques. Me faisans aussy renonçer au Sacrement de Confirmation, & à la saincte Huile, laquelle i'auoy reçeu au front, & à la saincte Croix, par laquelle i'auoy esté consignée, me disans, qu'ils n'auoient point la puissance de moy confirmer du tout en eux, si premierement ie n'auoy renonçé à toutes les graces que i'auoy reçeuës en l'Eglise. Ayant reçeu le baptesme de eux, fus constraincte de viure, & de moy reigler tout selon eux ; & me faisoient adorer plusieurs de leurs faux dieux. lesquels souuente fois me sembloit (& ce faisoient par ce diable qui s'appelloit l'Art) que en ma presence, ils dressoient tables & simulachres de beaucop de sorte, & mettoient leurs dieux auec grande reuerence, au plus hault de tout, auec chant meschant : mais alors m'estoit du tout delectable à ouïr : & moymesme ne chantoy & ne prononçoy nulles heures ny oraisons sinon de leur instinct. Lesquels faux dieux estans ainsy constituez en ce

1. *Discours*, p. 103-106 ; p. 100-103.